

RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION ET FINANCE
Préavis ASIGOS n° 02-2023
Comptes 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

La commission gestion et finance (ci-après COGEF) constituée de :

- son président : Philippe Muggli
- ses membres : Aurélie Barbey, Christian Bovey, Fabien Deillon et Thierry Grandchamp

s'est réunie le mercredi 15 mars 2023 afin d'analyser les comptes 2022 de l'ASIGOS et établir une liste de questions s'y rapportant. Elle s'est ensuite réunie le mercredi 5 avril 2023 (Thierry Grandchamp excusé) en présence de Mesdames les Municipales Rebecca Joly (Prilly), Jennifer Dagon (Romanel) et Nathalie Schöni (Jouxtens) ainsi que Monsieur Jean-Marc Etter (Boursier de Prilly). Nous les remercions pour leurs explications et les réponses aux dites questions.

La commission s'est encore réunie le mercredi 12 avril 2023 (Thierry Grandchamp excusé) afin de statuer et finaliser son rapport.

1. Documentation à disposition

La COGEF s'est basée sur les documents suivant pour établir son rapport :

- le préavis sur les comptes auquel s'ajoutent les documents demandés et obtenus suivants :
- un extrait des comptes :
 - 5010.3003.000 – Jetons de présence, administration des écoles
 - 5200.3116.000 – Achats machines et matériel, classes secondaires
 - 5200.3154.000 – Entretien machines et matériel, classes secondaires
 - 5210.3141.200 – Entretien des bâtiments – Union
 - 5210.3185.000 – Honoraires et frais d'expertise

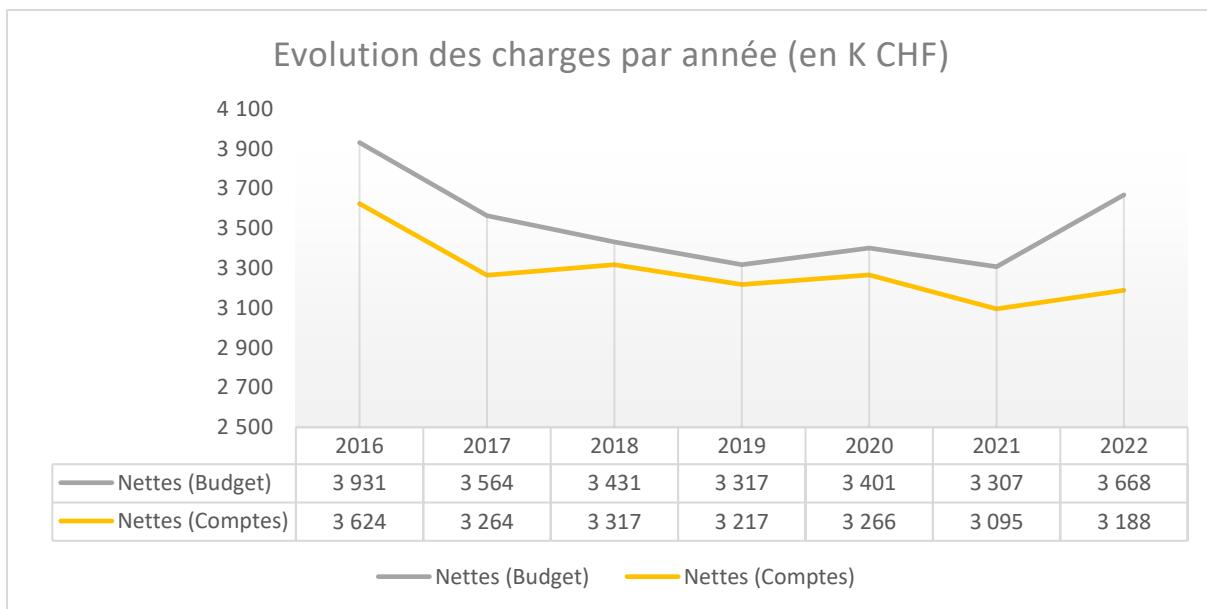
2. Observations générales

Comme le démontre le graphique ci-après, et comme indiqué dans le préavis, les chiffres des comptes sont nettement meilleurs que ceux du budget à hauteur de CHF 479'870.-. Comme indiqué en page 3 du préavis, cet écart est principalement dû à cinq postes dont les deux variations les plus significatives sont liées aux camps à la montagne (écart positif de CHF 121'000.- en raison du Covid) et celles liées aux amortissements (écart positif de CHF 104'400.- en raison de travaux n'ayant pas encore été réalisés).

En comparant les résultats d'une année à l'autre, on constate une augmentation des charges de CHF 54'914.- (+1.75%).

Les investissements ont été très faibles en 2022.

L'endettement de l'ASIGOS se monte à CHF 12'500'000.-, en baisse de CHF 1'000'000.- après le remboursement de CHF 1 million en cours d'année. Pour rappel, le plafond d'endettement est fixé à CHF 30'000'000.-.



3. Analyse des comptes

Questions au CODIR

Compte/rubrique	P. 5, Gr. 301
Question 1	Quel est l'impact des annuités et du départ à la retraite en comparant 2022 à 2021 ?
Réponse CODIR	<p>Un agent d'exploitation est parti à la retraite après 22 ans d'activité. Son temps de travail était réparti 50% à l'Union et 50% à Montgoulin/Sous-Mont. Lors de son remplacement, il a été décidé de repourvoir le 50% à l'Union par un agent d'exploitation, quant à l'activité à Montgoulin/Sous-Mont, elle a été réorganisée par l'engagement de 2 personnes à 25%, agentes d'entretien. Ainsi, l'activité peut se concentrer sur des heures où il n'y a aucun élève dans le bâtiment, ce qui permet une meilleure organisation et efficacité dans l'exécution des tâches.</p> <p>La différence entre les postes d'agent d'entretien et d'agent d'exploitation est de l'ordre de 10% en moyenne.</p>
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P. 8 compte 5010.3003.000 Jetons de présence
Question 2	Nous souhaitons le détail des 107 jetons de présence
Réponse CODIR	Voir Annexes 4 et 4 bis
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P. 8 compte 5010.3189.001 Frais de gestion ville de Prilly
Question 3	Nous souhaitons obtenir le détail du calcul
Réponse CODIR	<p>Montants forfaitaires selon budget, soit :</p> <p>Collège Union, forfait gestion CHF 17'000</p> <p>Collège Union, forfait suivi travaux CHF 9'300</p> <p>Collège Grand-Pré, forfait gestion CHF 9'000</p> <p>Collège Grand-Pré, forfait suivi travaux CHF 7'100</p> <p>Services Finances et RH, forfait CHF 25'000</p> <p>Hors budget :</p> <p>Services Finances, B2023, intégration EP Romanel, Jouxtens et Prilly, 83 heures à CHF 110.--.</p>
Remarque COGEF	Tarif standard utilisé pour la refacturation externe.

Compte/rubrique	P. 8 compte 5010.3012.000 Personnel occasionnel
Question 4	Pour quelle raison le budget a-t-il été dépassé s'agissant des médecins scolaires ?
Réponse CODIR	Les médecins et dentistes scolaires gèrent directement leurs interventions et le Directeur de l'EPS Prilly n'a pas la maîtrise de ce poste.
Remarque COGEF	<p>2 nouveaux médecins scolaires sur les 3 communes. Changement été 2022.</p> <p>Les médecins scolaires ont un cahier des charges incluant la vaccination. Il est disponible sur www.vd.ch.</p> <p>Tarifs Tarmed appliqués. Engagement à l'intervention. Exemple de traitement : 182.- / heure pour la vaccination, qui est en conformité avec les normes cantonales.</p> <p>Pourquoi est-ce financé par le budget de l'Ecole et pas pris en compte par les assurances des enfants ?</p>

Compte/rubrique	P. 9 comptes 5200.3116.000 et 5200.3154.000
Question 5	Nous souhaitons obtenir le détail de ces deux comptes
Réponse CODIR	Le détail du compte 3154 figure dans le document Excel (Annexe 3).
Remarque COGEF	Pas de commentaire. À relever que les ANF se trouvent sur le compte 5200.3112.000.

Compte/rubrique	P. 9 compte 5200.4399.000 Recettes exceptionnelles
Question 6	De quoi s'agit-il ?
Réponse CODIR	<p>Il s'agit principalement d'un subside de prévention de CHF 2'700.-- versé par l'AVASAD en 2022 mais dont la charge (spectacle) a été payée en 2021.</p> <p>Participation des enseignants de CHF 1'970.- à la soirée des enseignants. Ce montant est toutefois remboursé par les enseignants, l'Asigos agissant ici uniquement comme intermédiaire.</p>
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P. 10 comptes 5210.3124.100 CHAUFFAGE - GRAND-PRE et 5210.3124.200 CHAUFFAGE - UNION
Question 7	Les commentaires mentionnent des augmentations tarifaires mais les comptes sont inférieurs à 2022. Comment l'expliquer ?
Réponse CODIR	On observe une diminution de plus de 20% de la consommation de chaleur entre 2021 et 2022, résultat d'une météo très chaude en 2022. Les comptes sont néanmoins supérieurs aux prévisions budgétaires, résultat de l'augmentation des tarifs.
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P. 11 compte 5210.3141.200 Entretien bâtiment Union
Question 8	Nous souhaitons obtenir le détail du compte et une comparaison par rapport aux éléments budgétés.
Réponse CODIR	Le détail du compte et la comparaison avec les éléments budgétés se trouvent dans le document Excel (Annexe 3).
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P. 11 compte 5210.3185.000 Honoraires et frais d'expertise
Question 9	Nous souhaitons obtenir le détail du compte et une comparaison par rapport aux éléments budgétés.
Réponse CODIR	Le détail du compte et la comparaison avec les éléments budgétés se trouvent dans le document Excel (Annexe 3).
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P.12 compte 5730.3131.000 Achats produits alimentaires
Question 10	Pourquoi n'y a-t-il aucune dépense ?
Réponse CODIR	Pour les Camps à Plan-Sépey, l'Asigos paie un forfait à la ville de Prilly. Les achats de produits alimentaires sont ainsi comptabilisés dans les comptes de Prilly.
Remarque COGEF	Budget inutile.

Compte/rubrique	P. 13 rubrique 911 Débiteurs et comptes courants
Question 11	Nous souhaitons obtenir le détail des positions constituant cette rubrique et d'éventuelles explications sur les positions ayant connu une forte augmentation.
Réponse CODIR	Il s'agit des comptes courants débiteurs Communes de Jouxten-M. et Romanel-Sur-Lausanne comprenant les participations définitives 2021 et les participations provisoires 2022. En 2022, l'Asigos était toujours soumise au régime des intérêts négatifs par la BCV. Nous demandons le remboursement des comptes courants en fonction des besoins de trésorerie.
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P. 13 rubrique 913 Passifs transitoires
Question 12	Nous souhaitons obtenir le détail des écritures de ce compte.
Réponse CODIR	Voir annexe 5.
Remarque COGEF	Les passifs transitoires sont dûment justifiés.

Compte/rubrique	P. 19 Annexe 15 tableau des investissements
Question 13	Que signifie les transferts des investissements de Fontadel C (+ 605'987.60 et - 605'987.60) ?
Réponse CODIR	En 2021, dans le tableau y relatif (voir annexe 6), l'investissement Fontadel présentait un montant négatif et un positif. Les deux ont été compensés.
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P. 19 Annexe 15 tableau des investissements
Question 14	Que signifient précisément les statuts 1 et 0, notamment quel critère pour démarrer l'amortissement ?
Réponse CODIR	0 : investissement en cours de dépenses ; 1 : investissement en cours d'amortissement ; 1 ^{er} amortissement : l'année qui suit le bouclage officiel de l'investissement (fin des travaux).
Remarque COGEF	Pas de commentaire.

Compte/rubrique	P. 20 Tableau des emprunts
Question 15	2,5 millions arrivent à échéance en 2023. À quelles conditions prévoyez-vous d'emprunter en 2023 ?
Réponse CODIR	Le processus est en cours. Par exemple, le taux Swap 10 ans (interbancaire) est aux environs de 2 % auquel il faut ajouter la marge de l'emprunteur de 60-80 points.
Remarque COGEF	Ce qui signifie que le taux d'emprunt devrait se situer entre 2.6 et 2.8%.

4. Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COGEF adopte à l'unanimité de ses membres présents le préavis n°02-2023 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis No 02-2023 du Comité de direction du 2 mars 2023 sur les comptes 2022,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver les comptes de l'ASIGOS pour l'année 2022 présentant un excédent de charges de CHF 3'187'831.48.
2. De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2022.

Prilly, le 12 avril 2023

Le Président-rapporteur :

Philippe Muggli

Les autres membres :

Aurélie Barbey

Christian Bovey

Fabien Deillon

Thierry Grandchamp